



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



0000183951

Le Ministre

Paris, le 28 JAN. 2022

Nos Réf. : AB/DGOS/CAB SSA/JFM – Pégase D-21-030076

Madame la Contrôleure générale,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre rapport transmis le 4 octobre 2021 concernant le centre de détention de Bédenac en Charente-Maritime, consécutif à la visite de contrôle effectuée par votre équipe au sein de cet établissement du 29 mars au 2 avril 2021.

Je souhaite porter à votre attention, concernant la recommandation (n°24) du rapport relatif au suivi du protocole concernant la dispensation des soins et des actions de prévention et d'éducation pour la santé conclu entre l'administration pénitentiaire, le CH de Jonzac et l'Agence régionale de santé, que le dernier comité de coordination a pu se tenir en présence des parties prenantes. Ce comité n'avait pu se réunir en début d'année 2021 compte tenu de la situation liée au Covid. Afin d'assurer, au plus près, la gestion et le suivi des questions relatives à l'organisation générale ou liées au suivi des données d'activité, les directions du centre hospitalier de Jonzac et du centre de détention de Bédenac ont convenu d'organiser, tous les trimestres, un comité local opérationnel constitué de la direction de l'établissement pénitentiaire, du SPIP, de l'USMP et de la direction du CH de Jonzac.

Vous appelez mon attention dans les recommandations (n°25/26 et 28) sur le manque de présence médicale au sein de l'unité sanitaire du fait du départ du médecin titulaire de ce service en début d'année. Actuellement, un temps médical pour les soins somatiques à hauteur de 0,4 équivalent temps plein est assuré par un praticien du centre hospitalier de Jonzac. Pour le temps médical à compléter, il est fait appel à l'intérim médical et, à titre complémentaire lorsque c'est nécessaire, aux médecins généralistes de ce territoire. A ce jour, il n'y a pas eu de candidat pour pourvoir le poste. L'Agence régionale de santé a également sollicité son réseau, sans résultat pour le moment.

Je souhaite souligner que le centre de détention de Bédenac, situé dans le Sud de la Charente-Maritime, est confronté à la problématique de la démographie médicale avec des zones fragiles sous dotées en médecins généralistes (Zone d'Accompagnement Complémentaire, Zone d'Intervention Prioritaire) et éloignées des centres hospitaliers les plus proches (3/4 d'heure du centre hospitalier de Jonzac et de Libourne).

Afin de renforcer l'unité sanitaire, l'Agence régionale de santé, par arrêté du 8 janvier 2020, a doté le centre hospitalier de Jonzac de crédits supplémentaires à hauteur de 200.000 euros pour procéder à des recrutements infirmiers notamment pour renforcer ce temps et assurer des activités dédiées à l'éducation et prévention à la santé, ainsi que pour renforcer le temps médical. A ce jour, les recrutements n'ont pu intervenir.

.../...

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Pour compléter l'offre en soins somatiques, l'unité médicale bénéficie pour la partie addictologie de 0,2 équivalent temps plein de médecin et d'un demi-temps plein d'éducateur spécialisé.

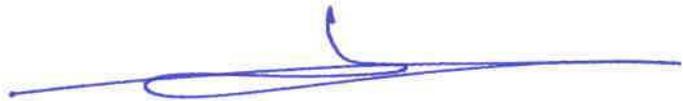
Concernant l'accueil en urgence par l'UHSA des patients nécessitant des soins psychiatriques (recommandation 29) le lien avec l'UHSA sera fait par l'ARS afin que ces éléments soient pris en compte.

Plusieurs actions seront mises en œuvre ou sont à poursuivre :

- La révision du protocole cadre (établissement pénitentiaire/établissement de santé) qui devra définir la prise en charge au sein du bâtiment G qui accueille les personnes en perte d'autonomie ;
- Le suivi régulier par l'ARS du comité local opérationnel ;
- Une attention toute particulière sur le maintien de l'offre de soins en termes de couverture médicale, paramédicale (kinési et ergothérapeutes) et de prestations d'accompagnement.

D'une manière plus générale, je souhaite appeler votre attention sur la délicate conciliation de la pleine satisfaction des besoins de santé des personnes détenues et de la capacité à recruter des ressources médicales dans des territoires fortement impactés par la désertification médicale, au sein desquels des établissements pénitentiaires se trouvent parfois implantés. Comme vous le savez, ce Gouvernement a pris des mesures correctrices structurelles avec la fin du numerus clausus et un investissement historique dans le système de santé. Compte tenu du temps de formation des professionnels, ces mesures ne peuvent malheureusement pas porter tous leurs fruits à court-terme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier VERAN